Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20261120-20261106CADSGPA-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT

Séance du 19 novembre 2026 (20 heures 30)

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse, DERRIEN Frédéric, MONNIER Sylvie, GUINTRAND Guillaume, BOËTTEZ Adeline, JEGOU Gaël, BLANCHARD Magalie, MAHE Jean-Claude, BONNET Cécile, PENICAUD Marc, COMBE Caroline

Absent(s)/excusé(s) : BLANCHARD Magalie (procuration à LE BEGUEC Marilyse)

Secrétaire de séance : BONNET Cécile

Date de la convocation : 13 novembre 2026

DELIBERATION 2026-11-06 **Convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de Guingamp Paimpol Agglomération**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment de l'article L.422-1 à l'article L.422-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;

Vu la délibération N°2015/002 de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo en date du 29 janvier 2015 portant création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération N°2016/109 de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo du 16 juin 2016 fixant des tarifs complémentaires en matière d'urbanisme ;

Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 19 décembre 2017 portant extension du périmètre du service commun d'Application du Droit des Sols et fixation des modalités tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération N° DEL2023-12-254 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20261120-20261106CADSGPA-DE

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 03 novembre 2026 approuvant le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) ;

Vu le projet de convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité pour la commune de garantir la continuité du service d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant l'intérêt de maintenir un service commun permettant de mutualiser les moyens humains et techniques nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que les conventions actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de conclure de nouvelles conventions afin d'assurer la continuité du service à compter du 1er janvier 2027 ;

Considérant les modalités de fonctionnement et de financement définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de « Convention d'adhésion au service commun Application du Droit des Sols » annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention au nom de la commune

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer tout avenant, acte ou document nécessaire à sa mise en oeuvre, à son exécution ou à son éventuelle modification, dès lors que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale de la convention

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire

Marilyse LE BEGUEC

MAIRIE KERPERT (Côtes-d'Armor)